

Communiqué de presse

L'hôtellerie-restauration et le tourisme luttent pour leur survie

Le Conseil fédéral a décidé de la fermeture des restaurants, bars et clubs dans tout le pays. Les stations de ski sont fermées depuis samedi. En raison de la crise du coronavirus, l'hôtellerie-restauration et le tourisme sont confrontés à une situation critique et luttent pour leur survie. C'est pourquoi la branche exige des mesures efficaces pour surmonter les pénuries de liquidités, des nouvelles améliorations de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail et l'introduction immédiate d'un fonds pour les cas de rigueur.

Hier, le Conseil fédéral a renforcé drastiquement ses mesures pour lutter contre la pandémie de coronavirus et a ordonné la fermeture des restaurants, bars et clubs dans tout le pays. La crise du coronavirus met en péril l'existence de nombreux établissements dans l'hôtellerie-restauration et le tourisme. Sans des mesures de soutien immédiates de la part du Conseil fédéral et des cantons, la branche souffrira des dommages durables et irréversibles. La branche salue expressément l'engagement du Conseil fédéral et des gouvernements cantonaux pour endiguer la crise du coronavirus ainsi que les mesures de soutien à l'économie prises jusqu'ici, mais elle exige la mise en œuvre de nouvelles mesures de soutien afin d'éviter un effondrement total.

Des mesures audacieuses pour l'aide transitoire en cas de difficulté de liquidités

Déjà avant le «lockdown», l'hôtellerie-restauration et la branche du tourisme ont dû faire face à une diminution extrême du chiffre d'affaires. Selon une enquête de GastroSuisse, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie-restauration a baissé en moyenne d'un tiers les deux dernières semaines. Entre le 28 février et le 12 mars, la branche a perdu, par extrapolation, 382.2 millions de francs en chiffre d'affaires. La baisse du chiffre d'affaires est particulièrement élevée dans l'hôtellerie. D'après une enquête d'HotellerieSuisse, les chiffres d'affaires vont se réduire presque de moitié en mars (-45%). Rien que dans l'hôtellerie, les pertes à ce niveau totaliseront jusqu'à 450 millions de francs d'ici fin mars.

Avec le «lockdown», la branche est près du coup d'arrêt. La baisse du chiffre d'affaires s'élève par conséquent à plusieurs milliards. C'est pourquoi la branche demande au Conseil fédéral et aux cantons d'adopter au plus vite les mesures transitoires nécessaires en toute urgence. Ces mesures comprennent des suspensions proactives et généreuses d'amortissements et des sursis de paiement pour les arriérés d'impôts et de taxes, particulièrement de la TVA et de l'impôt sur le bénéfice. De plus, d'autres mesures doivent être introduites pour maintenir les moyens financiers. Les établissements devraient avoir accès à des prêts sans intérêts et à des paiements directs. En outre, les fédérations de tourisme comptent sur la souplesse des banques pour les établissements d'hôtellerie-restauration en difficulté de paiement. Les cantons sont tenus d'assurer des suspensions d'amortissements et des limites de découvert sans intérêts dans les banques cantonales pour les établissements concernés.

Un versement rapide de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail

La branche salue le raccourcissement du délai de carence pour la réduction de l'horaire de travail. Cependant, à cause du «lockdown», la plupart des établissements ne seront bientôt plus en mesure de payer les salaires de leurs employés. C'est pourquoi il est nécessaire d'assouplir les critères d'éligibilité et d'envisager les paiements par acomptes pour l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail. Il faut notamment élargir la définition de l'ayant droit. L'hôtellerie-restauration étant justement caractérisée par des PME, les employés à temps partiel de même que les entrepreneurs de l'hôtellerie-restauration doivent pouvoir demander, en tant qu'employés, une réduction de l'horaire de travail. En raison des pénuries de liquidités, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail doivent être versées très rapidement. Les paiements par acomptes peuvent éviter que les établissements se retrouvent en difficulté de paiement.

Introduction immédiate d'un fonds pour cas de rigueur bien doté

Jusqu'au 1^{er} avril, le Conseil fédéral examinera la possibilité d'accorder aux entreprises particulièrement touchées, dans le sens de la réglementation des cas de rigueur, un soutien financier pouvant aller jusqu'à 1 milliard de francs. L'hôtellerie-restauration et le tourisme sont expressément favorables à un fonds pour cas de rigueur, mais il faut l'introduire immédiatement, compte tenu de l'urgence de la



situation. En outre, les moyens prévus à hauteur d'1 milliard de francs ne sont pas suffisants pour apporter les aides financières nécessaires.

Les fédérations de tourisme font front commun

Selon le compte satellite du tourisme, en 2018, ce secteur a généré une valeur ajoutée brute directe de plus de 19 milliards de francs à partir de recettes totales de 47 milliards de francs, ce qui représente une part de 2,9% de la valeur ajoutée brute directe de l'économie nationale totale. En 2018, la restauration a réalisé 23 milliards de francs dans la consommation hors domicile. Les fédérations de tourisme suivantes soutiennent ensemble les revendications: HotellerieSuisse, GastroSuisse, Parahotellerie Schweiz, Remontées Mécaniques Suisses, Conférence des directeurs d'offices de tourisme régionaux, Union des transports publics, Swiss Snowsports, Association suisse des managers en tourisme, Association des entreprises suisses de navigation. Ces fédérations sont toutes regroupées sous la Fédération suisse du tourisme FST.

Interlocuteurs pour des interviews par téléphone:

Barbara Gisi, directrice, Fédération suisse du tourisme, tél. +41 (0)79 775 66 10

Casimir Platzer, président, GastroSuisse, tél. +41 (0)44 377 53 53

Andreas Züllig, président, HotellerieSuisse, tél. +41 (0)31 370 41 40

Contact pour les demandes des médias:

HotellerieSuisse, Media Relations, media@hotelleriesuisse.ch, tél. +41 (0)31 370 41 40